Bureau météorologique.

Washington, 6 juin — Indications pour la Louisiane—Orages dans l'après-midi de mercredi et probablement jeudi ; vents frais du sud-est.

L'Election d'Hier.

Hier, a eu lieu l'élection tant attendue, ayant pour but de légitimer les travaux de drainage et d'égouts de la Nouvelle-Orléans, et d'en assurer l'achèvement.

Cette élection fera époque dans nos annales. C'est la première fois que la femme exerce parmi nous le droit de vote, et elle l'a fait avec un zèle, un bon sens, une droiture, une réserve que nous voudrions voir apporter, dans les grandes élections politiques, par l'homme qui s'en est arrogé l'apanage exclusif. C'est peut-être un peu pour cela que ces élections sont l'occasion de tant de tracas et de troubles dans les sociétés.

Hier, nul besoin de fermer les cafés, les électrices ne les fréquentent pas ; encore moins besoin de grands déploiements de la force publique, une bonne partie des votes ayant été donnés par procuration et s'étant fait représenter aux polls par des fondés de pouvoir respectables et respectés.

Ah ! la bienheureuse élection ! plût à Dieu que nous n'en ayons jamais que de semblables !

Nous donnons plus loin les résultats. On verra qu'ils sont prodigieusement favorables aux travaux.

LES

Feuilletons de début DE SARCEY.

Nous lisons dans le "Gaulois" :

Le jour où M. Gustave Larroumet, le très distingué académicien, signe, pour la première fois, le feuilleton dramatique du *Temps*, il nous a paru curieux de rechercher les feuilletons—combien ancien déjà !—au bas desquels son éminent prédécesseur Francisque Sarcey eût pu fêter le quarantième anniversaire de son entrée dans la critique théâtrale. C'eût été là, à coup sûr, la célébration de véritables noces d'or, car jamais, que nous sachions du moins, critique ne s'est rencontré qui ait exercé sa fonction pendant le demi-siècle tout entier.

Donc, c'est le 4 septembre 1859 que l'*Opinion nationale*, d'Adolphe Guéroult, journal tout neuf et qui avait lancé sou premier numéro le premier jour du même mois, publiait le premier feuilleton dramatique de M. Sarcey. Celui-ci, on l'a rappelé déjà, avait été présenté à Guéroult par son ami About, lequel, de son côté, commençait quelques jours plus tard la publication, au rez-de-chaussée de l'*Opinion*, de ses fameuses *Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine*.

Nous avons retrouvé ce feuilleton initial de celui qui devait devenir et si longtemps demeurer le maître de la critique, —au temps de Jules Janin, on disait : le Prince.... Ce premier feuilleton s'espace sur les trois premières pages et ne comporte pas moins de dix-sept colonnes : il porte la signature de "Sarcey de Suttières", qui fut celle du célèbre journaliste à ses débuts, mais que bientôt il abandonnait à l'*Opinion nationale*, car son article du 5 décembre, entièrement consacré à la première représentation de *Père prodigue* de Dumas, est signé pour la première fois Francisque Sarcey.

Ce premier feuilleton, simplement intitulé : "Théâtres", — le suivant porte le titre de "Chronique du théâtre" et le troisième celui de "Chronique des théâtres", qui fut définitivement conservé—ce premier feuilleton, disons-nous, parle d'abord d'une pièce en trois actes et en vers que venait de jouer le Gymnaste et qui s'appelait *Un Ange de charité*. Auteur, M. Ernest Serret : un archi-oublié.

Sarcey se montra assez dur pour cette comédie : non pas qu'il trouve que la "scène à faire" y soit manquée, car il n'avait pas encore formulé la fameuse théorie de la scène à faire ; mais le critique déclare la pièce fade et monotone et trouve qu'on y prêche un peu plus qu'il n'eût fallu. Voyez plutôt comment il expose son grief :

"Est-ce pour entendre un sermon que nous allons au théâtre ? La morale est bonne de soi : il n'en faut pourtant point faire abus. Notre siècle n'est ni si fou ni si gai et nous ne rions pas déjà tant ailleurs qu'il faille chasser le rire de la comédie. Notre génération est grave et triste..."

Eh ! quoi, on gémissait déjà en 1859 sur la vieille gaieté française abolie ? Que de fois pourtant par la suite M. Sarcey, se rappelant ses années de début, a constaté qu'en ce temps-là, on était gai, on avait de l'esprit et de la verve ! Le couplet sur la mélancolie des contemporains semble décidément être un simple lieu commun que toutes les époques ont connu....

Mais revenons à ce premier feuilleton théâtral de l'*Opinion*. La seconde partie en débute par ces quelques lignes.

"Samedi, le Vaudeville donnait la *Marâtre*, et l'Odéon rouvrait avec deux pièces nouvelles. Je sais par ouï-dire seulement que le drame de Balzac a obtenu un éclatant succès ; j'étais allé revoir le théâtre de ma jeunesse, ce vieil Odéon où nous avons tous, au temps que nous étions étudiants, passé de si bonnes heures...."

Dès le premier jour, on le voit, M. Sarcey portait à son cher Odéon cet intérêt particulier dont souvent on le railla par la suite. Pour assister, en effet, à la réouverture du théâtre de la rive gauche, où se donnait ce soir-là une grande comédie de M. de Kéranion intitulée *Noblesse oblige*, le critique débutant "lâchait" une première de Balzac au Vaudeville !

Il revint le lundi suivant, à l'œuvre de Balzac, pour constater d'ailleurs que la *Marâtre* n'était pas un chef-d'œuvre. Et il ajoutait :

"Elle est bien mieux que cela: elle est une révolution. Chapeau bas, s'il vous plaît: c'est le réalisme qui prend possession du théâtre.... Ah ! si Balzac vivait encore, mais c'est à M. Dumas fils que je m'adresse : c'est lui qui est aujourd'hui, par la mort du maître, à la tête de la nouvelle école, chef moins puissant mais plus habile, et par malheur sans autre soldat qu'un caporal, M. Théodore Barrière. La cause est remise entre ses seules mains c'est à lui de la défendre, mais au Théâtre-Français, et non au Gymnase !"

Bien curieuses à relire aujourd'hui, n'est-il pas vrai, ces lignes oubliées ?

Après le premier feuilleton de Sarcey à l'*Opinion nationale*, l'idée nous est venue de rechercher l'article par lequel il débuta au *Temps*, qu'il ne devait plus quitter, et où il succédait, comme crique, à Louis Ulbach, qui lui en garda une dent formidable C'est, on l'a dit, dans le numéro du *Temps* daté du 3 juin 1867 que Sarcey écrivit son premier feuilleton de théâtre. Ce même numéro contient le compte rendu de l'arrivée à Paris de l'empereur de Russie Alexandre II. Ledit compte rendu comporte tout juste cent seize lignes: le reportage, on le voit, à fait quelques progrès depuis lors !

C'était donc le temps où Paris voyait chaque jour arriver quelque nouveau visiteur impérial ou royal, attiré par l'inoubliable Exposition universelle de cette année 1867. Mais l'Exposition rendait la besogne difficile aux critiques dramatiques. Les théâtres vivaient tous, comme il est naturel, sur leurs derniers grands succès et les pièces nouvelles étaient fort rares. C'est en se plaignant de cette disette que Sarcey commençait son premier article du *Temps*, Voyez plutôt :

" Point de nouveautés, cette semaine; il n'y en avait déjà pas eu la semaine dernière, il n'y en aura pas davantage lundi prochain, ni les semaines qui suivront. A quoi bon ? Les théâtres ne sont-ils pas, tous les soirs, pris d'assaut par des multitudes affamées de spectacles, qui s'abattent sur Paris des quatre coins du monde ? Ah ! notre pauvre Paris, c'est une affaire faite, le voilà pour trois mois devenu inhabitable. Plus une voiture, plus un coin dans les restaurants ni dans les cafés, et les prix montent toujours, comme la mer ! "

Les voilà bien, les doléances de tout bon Parisien en temps d'Eposition !

Pour se réconforter un peu, Sarcey va voir du Molière à sa chère Comédie-Française. Il se paie aussi un petit tour aux Variétés où triomphe la *Grande-Duchesse de Gérolstein*. Mais il nous conte que l'opérette à la mode ne paraît plus guère porter sur ce public d'exposition, un public où dominent étrangers et provinciaux. C'est sans doute, explique-t-il, que les agences de location ont fortement étrillé ces spectateurs venus de loin et que ceux-ci trouvent qu'ils n'en ont pas pour leur argent. Que de fois, par la suite, l'historien de notre mouvement théâtral est revenu sur cette question du prix, trop élevé, des places au théâtre !

Puis comme, en même temps que les Variétés donnaient la *Grande-Duchesse*, on jouait au Palais-Royal, la *Vie Parisienne* du même Offenbach, ce premier feuilleton du *Temps* se termine par ces lignes : "Le cœur me saigne de voir que le vieux vaudeville français, celui où nous sommes passés maîtres, ne sera pas représenté—à nos visiteurs étrangers—ni aux Variétés, ni au Palais-Royal, occupés l'un et l'autre par les bouffonneries d'Offenbach. Il y aura là une bien fâcheuse lacune...."

On voit que, dès le début, Sarcey avait pour le vaudeville ce goût dont on l'a si souvent raillé ; si sa carrière de critique encourt un reproche, ce ne sera pas en tout cas celui d'avoir manqué d'unité....

AMUSEMENTS.

Parc Athlétique.

Le programme exécuté, hier soir, par l'orchestre de M. Brooke était exceptionnellement intéressant.

Nous avons remarqué, surtout, l'ouverture de Martha, de Flotow ; une marche Hongroise, de Kowalska, très bien enlevée et un potpourri habilement arrangé sur les airs de Mikado, de Sullivan. Citons aussi un charmant duo pour Piccolo et Cornet à piston.

Quant aux Olifans, ils font toujours flores et les Sœurs Fanchonnetti attirent, chaque soir, un nombreux public d'amateurs.

WEST END.

Au West End, la sensation du moment, c'est la course aérienne, en bicycle, de Mme Baum. C'est un spectacle saisissant, émotionnant. Très intéressante à suivre, du regard, la double marche—aller et retour—de Mme Baum sur un fil aérien, sans aucun balancier.

Le public a aussi beaucoup applaudi une marche de Souza, une jolie composition de Paderewski et un joli solo de M. Louis Black dont on aime beaucoup la voix.

Citons aussi l'ouverture de Tancrède, de Rossini, et pour finir, comme à l'ordinaire, le grand quartette "America."

PROGRAMME.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William Irvy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,409—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Joseph, veuve de Wm Irvy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Robert J. Maloney, avocat.
7 juin—7 11 16

Succession de Jean Louis Laulihe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d Orléans, No 59,540—Division C —Attendu que Julie Ferran a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Louis Laulihe décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

PAUL O. GUERIN, Greffier.
3 juin—3 7 12

Succession de Andrew Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,073—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier
3 juin—3 7 12

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Frank Heuer vs Michael Martin.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,516—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, encoignure des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 16me jour de juin 1899, à 11 heures précises A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, chaises, armoire, toilette, lavabo, tapis, machine à coudre, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
320 rue Carondelet.
7 juin—7 12 16

Mme J. E. Oothout et mari vs Wm R. Thomson.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans, No 20,452—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. A. Downing juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, encoignure des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le VENDREDI, 16 juin 1899, à 11:30 heures A. M. précises de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de fourniture de bureau, desk, tables, chaises, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
320 rue Carondelet
7 juin—7 12 16

Joséphine Brugniens, femme de John Brugniens vs Meunier et Brugniens et Léon Meunier et Joseph Brugniens, individuellement et insolido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 59,159. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique au local du défendeur, No 5258 rue Laurel, le SAMEDI 17 juin 1899, à 10 h. A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le contenu d'une grocerie et buvette, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED. P FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
6 juin—6 11 17

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District,

Connue comme No 803 rue Jackson, coin de la rue Annonciation.

E. F. Denechaud vs Joseph S. Royo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 59,170.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 8 juin 1899, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation ; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Jackson et Annonciation et mesurant vingt-neuf pieds quatre pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dufour & Dufour & Wm. A Collins avocats pour le plaignant.
5 mai—5 12 19 26—juin 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de 4 ilets de terre de valeur dans le Sixième District.

George Denègre vs Octave A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59 215—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 15 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains ilets de terre, ensemble avec toutes les améliorations là dessus et tous les droits, voies, privilèges et avantages à cela appartenant ou de quelque manière en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 4, 5, 6 et 11 sur un plan par Buisson, voyer, le 15me jour d'avril 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire de cette ville d'après lequel l'ilet No 4 est borné par les rues Chestnut, Troisième et Zim, le et la ligne de la propriété Foucher ; l'ilet No 5 est borné par les rues Chestnut, Zimple, Quatrième et la ligne de la propriété Foucher ; l'ilet No 6 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Zimple ; l'ilet No 11 est borné par les rues Chestnut, Broadway, Quatrième et Soniat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
J. P. Blair & Walter D. Denègre, avocats pour le plaignant.
12 mai—12 13 19 26—juin 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Cinquième District.

Silvestre Biasini vs Guiseppi Guarino

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,191—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 22 juin 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans McDonoghville, rive droite du fleuve Mississippi, maintenant faisant partie du Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 182, borné par les rues Newton, Monroe, Decatur et Franklin, lequel lot de terre est désigné comme lot No 1 et est d'une forme irrégulière et mesurant d'après un plan de L. H. Pillié, voyer, en mesure américaine, soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de face à la rue Monroe, soixante treize pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne du fond, quatre vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Newton, et quatre vingt quatre pieds 11 pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No deux. Etant la même propriété acquise le 11 septembre 1893 et enregistrée C. O. Bk. 147, folio 693.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
E. J. Meral, avocat pour le plaignant.
20 mai—20 26—juin 2 9 16 22

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier.

VENTE DE RECEVEUR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur;

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT pour les CAPITALISTES et les PLACEURS

Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

No 47,534—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

En vertu d'un décret de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée le 1er juin 1899, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), No 840 rue Commune, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 19 juillet 1899, à midi, toutes les propriétés de l Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans, meubles et immeubles, embrassant six magnifiques Brasseries connues comme la

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PÉLICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING,

Ensemble avec une grande quantité d'autres propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle Orléans et ailleurs et toutes les machines et accessoires desdites Brasseries, bestiaux, bière, tonnellerie, comptes, réclamations, billets, jugements, etc., le tout complètement décrit dans l'inventaire enregistré, et sous les termes et conditions mises en avant dans ledit décret. De plus amples détails seront donnés dans des annonces futures. Actes de ventes aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du Revenu et le paiement des taxes de 1899, sur la propriété foncière, pardevant Lamar C. Quintero notaire.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

DINKELSPIEL & HART, & BUCK, WALSHE & BUCK,
2 juin Avocats pour A. G. Ricks, Receveur de l'Association de Brasseurs de la Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut, et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pine, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par B. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir ; Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Lowerline. Les lots Nos 7, 8 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant la propriété du fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de batture qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir : Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur ; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine ; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pine et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 21.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Dryades et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, autrefois Bloomingdale, paroisse Jefferson, dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 d'après un devis fait par George G Friedrichs, encanteur, annexé à un acte déposé par C. H. Lavillebeuvre, passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 22 novembre 1893, mesurant comme suit, à savoir : Les lots Nos 6, 7 et 8 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles ; Le lot No 9 mesurant trente-six pieds neuf pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, et ils sont contigus ; Le lot No 10 mesurant trente et un pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles ; Les lots No 11, 12 et 13 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de cent cinquantes pieds entre lignes égales et parallèles et ils sont contigus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. J. Waguespack, avocat pour le plaignant.
19 mai—19 20 26—juin 2 9 16 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,957—Division D—A. R. Brousseau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit A. R. Brousseau, insolvable dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi après avis et annonce le 28e jour de juin 1899, pardevant Frédéric C. Marx, notaire public, en cette ville pour voter sur l'application de décharge du dit insolvable et que ses créanciers soient notifiés conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 24 mai 1899.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—25—juin 8 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de Propriétés de valeur, à savoir :

I° LE LOCAL CONNU COMME LE NO 1129 RUE BOURGOGNE ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

II. LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET BOURBON, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Royale et Hôpital.

III. Et la moitié indivise des propriétés ci dessous décrites et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty, veuve de feu John George Wagner, défenderesse dans le procès ci-dessous mentionné, à savoir :

1° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET DAUPHINE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Hôpital et Bourbon.

2° LE LOCAL COIN DES RUES URSULINES ET ST-CLAUDE, (dans l'ilet borné par lesdites rues et la rue Remparts et le Chemin du Bayou.)

3° LE LOCAL NOS 2127 ET 2129 RUE ORLEANS, entre les rues Galvez et Johnson, (la rue à l'arrière étant la rue Ste-Anne.

4° LE LOCAL NOS 1018 ET 1020 RUE HOPITAL, entre les rues Bourgogne et Remparts, (la rue à l'arrière étant la rue des Ursulines.)

Whitney National Bank vs Veuve Marie Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,646.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Ursulines et Remparts, commençant à une distance de quatre-vingts pieds de la rue Hôpital et mesurant le dit lot en mesure américaine, vingt trois pieds cinq pouces et trois lignes de face sur la rue Bourgogne, par une première profondeur de cinquante-trois pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Hôpital ensuite s'élargissant de dix pouces 5 lignes, et une seconde profondeur de soixante quatorze pieds sept pouces et 1 ligne sur la ligne du côté vers la rue Ursulines; ledit lot ayant une première profondeur de quatre-vingt quinze pieds onze pouces, ensuite s'élargissant quinze pieds dix pouces et une ligne. Il y a une seconde profondeur de trente et un pieds onze pouces et cinq lignes et une largeur dans le fond de trente-trois pieds deux pouces et une ligne.

2° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital et mesurant [ladite portion de terre] en mesure américaine 35 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines par 90 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face sur la rue Bourbon.

III La moitié indivise des propriétés ci-dessous énumérées et l'usufruit de l'autre moitié durant le terme de la vie naturelle de Mme Mary Rotty la veuve du défunt M. John George Wagner, à savoir :

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine Hôpital et Bourbon, formant l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine et mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces de face sur la rue Ursulines par quatre vingt onze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine : ledit lot est désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 25 février 1870.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même dit second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Ursulines, Remparts et Bayou Road, sur un plan de Bougerol, en date du 10 octobre 1840, dans le bureau de C. V Fonlon, ancien notaire. Laquelle portion est désignée par le No Un sur ledit plan et mesurant en M. A., Trente pieds de face à la rue Ursulines, sur cent quarante sept pieds trois pouces de profondeur et face à la rue St-Claude.

3° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Second District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné par le